

[Text]

restitution from a person who has the capacity, the ability and the resources to pay.

It is not going to be used against people who do not have those resources. There is no way that an order of restitution will be made against a person who has no capacity to pay. That is the intent of the—

**Mr. Robinson:** Thank you.

**M. Grisé:** Ma question s'adresse au ministre. Monsieur le ministre, dans un premier temps, je me joins à mon collègue, M. Nicholson, pour vous féliciter de l'intérêt qu'a présenté ce projet de loi qui, sans être un projet de loi parfait,—bien sûr, il est assez difficile de présenter des projets de loi qui sont parfaits—, dans une grande proportion protège des victimes d'actes criminels beaucoup plus que ce n'est le cas présentement. Comme je l'ai déjà mentionné en Chambre, les parlementaires canadiens se doivent de faire tout en leur pouvoir pour avancer, monsieur le président, dans les différentes étapes, pour que ce projet de loi devienne loi. À chaque jour, malheureusement, de nouvelles victimes d'actes criminels sont encore sous la loi actuelle et ne sont pas protégées par ce projet de loi que nous avons devant nous. Je réitère mes félicitations, monsieur le ministre, pour la qualité de ce projet de loi.

Je voudrais revenir sur la question, monsieur le ministre, de transfert de fonds aux provinces. Tantôt, notre collègue, M. Robinson, disait qu'il faudrait que le gouvernement fédéral dise quasiment aux provinces qu'elles devront s'en tenir rigoureusement aux lignes directrices très dures pour avoir accès aux fonds pour les victimes d'actes criminels.

Pour ma part, je voudrais savoir, monsieur le ministre, et ce à la suite des nombreuses consultations que vous avez eues avec les provinces, si vous agissiez ainsi, comment seriez-vous perçu par vos collègues des provinces? Je pense particulièrement au Québec. J'ai eu l'occasion de discuter avec M. Marx qui semble très favorable à la présentation de ce projet de loi. Comment pourriez-vous nous expliquer cela, monsieur le ministre, à savoir que le ministre de la Justice fédéral puisse dire à ses collègues des provinces qu'ils devront s'en tenir à ces règles sinon on ne leur fournira pas les fonds nécessaires pour les aider dans ces différents programmes?

• 1635

**Mr. Hnatyshyn:** Thank you very much, Mr. Grisé. I say at the outset that I appreciate the support that has been received for this legislation from all quarters, including the provincial Ministers. Just to put a little different light on this, I think provincial Ministers are very interested in moving in this area. Mr. Marx, giving due regard to the Government of Quebec. . . They have been very much in

[Translation]

raisonnable pour ne pas avoir dédommagé la victime. C'est donc en quelque sorte un moyen de pression, qui garantit que la victime sera effectivement dédommagée par une personne disposant des moyens financiers de le faire.

On ne va certainement pas se servir de cette disposition pour punir ceux qui n'ont pas les ressources financières nécessaires. Une ordonnance de dédommagement ne sera jamais émise à l'égard de quelqu'un qui n'est pas en mesure de donner une compensation à la victime. Voilà donc l'intention. . .

**M. Robinson:** Merci.

**Mr. Grisé:** My question is addressed to the minister. Minister, I would first like to join with my colleague, Mr. Nicholson, in commending you on this bill, which, while it is not perfect—of course, it is always pretty hard to draft perfect bills—it provides considerably more protection for victims of crime than is currently the case. As I mentioned in the House, it is the duty of Canadian parliamentarians to do everything in their power, Mr. Chairman, to ensure that this bill becomes law as quickly as possible. Every day, unfortunately, there are new victims of crime who have only the benefit of the current legislation and are therefore not protected by the bill we are considering today. So, Minister, I would once again like to congratulate you for the quality of this bill.

I would now, Minister, like to turn once again to the issue of transferring funds to the provinces. Earlier, our colleague, Mr. Robinson, was saying that the federal government should practically be telling the provinces they will have to comply closely with very strict directives in order to have access to funding for victims of crime.

What I would like to know, Minister, in the light of your extensive consultations with the provinces, is how you would be perceived by your provincial counterparts if you were to do this? I am thinking in particular of Québec. I have had an opportunity to discuss the Bill with Mr. Marx and he seems very favourable to it. Perhaps you could explain to us, Minister, how the federal Minister of Justice could go about telling his provincial colleagues that they will have to comply with the rules or they will not get the funds they require for these various programs?

**M. Hnatyshyn:** Merci beaucoup, monsieur Grisé. Permettez-moi de vous dire au départ que j'apprécie beaucoup l'appui de tout le monde, y compris les ministres provinciaux, à l'égard de ce projet de loi. Mais si je peux me permettre de vous présenter la situation sous un autre angle, je crois personnellement que les ministres provinciaux s'intéressent beaucoup à ce secteur et